

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

S O C I A L E

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr., la ligne; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 10 fr. par an.
France 12 — Etranger 18 fr. par an.

LA QUESTION JUIVE AU MAROC

Notre confrère M. Georges Itié, dans son vaillant journal « Le Soleil du Maroc », qui paraît à Casablanca, revient sur la question de la naturalisation en bloc des juifs marocains que repousse, lui aussi, Victor Basch, l'éminent professeur en Sorbonne, qui est opposé à l'application d'un décret Crémieux au Maroc :

« Il estime que les Juifs du Maroc, qui demandent la naturalisation en masse, sont beaucoup trop pressés parce que la grande majorité d'entr'eux n'est pas suffisamment évoluée pour pouvoir prendre place dans la civilisation française. »

« Il faut d'abord créer des écoles, encore des écoles, et accorder la naturalisation individuelle à ceux qui auront su s'élever par l'instruction au niveau nécessaire. »

Notre confrère Casablancais trouve en M. Victor Basch un appui de tout premier ordre, auquel il ne s'attendait sûrement pas :

« Récemment, dit M. Georges Itié, le Congrès de la Fédération Marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, présidée par M. Ladjimi, a émis un certain nombre de vœux qui ont été présentés à M. Lucien Saint, au cours d'une audience, et publiés par ceux de nos confrères jugés dignes d'en recevoir la communication. Probablement aux yeux des dirigeants de la Ligue, ne sommes-nous pas de ceux-là. Mais, peu importe; la question n'est pas là. »

« Le principal et le plus long de ces vœux porte sur la naturalisation des sujets marocains israélites. Son argumentation en faveur de ces derniers est basée sur la situation comparative entre les juifs tunisiens et les juifs marocains. Elle conclut sur la nécessité d'étendre à ceux-ci la législation dont bénéficient ceux-là. »

« Il faut reconnaître que la main des auteurs des divers décrets qui, progressivement ont permis à certains israélites de la Régence d'accéder individuellement au grade de « Citoyen » français, s'est avérée prudente et sage, hors de toute démagogie. Elle a procédé par étapes successives, au rythme de l'organisation politique et économique de la Tunisie, à la cadence de la progression dans les voies de la civilisation. Donc, sur ce point « tunisien », je ne saurais entrer en controverse avec la Fédération Marocaine de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Toutefois, je dois relever une erreur qui n'est pas sans importance, dans un des passages de ce vœu :

« Les Israélites tunisiens, y est-il écrit, étant exempts de porter les armes, répugnaient à s'engager dans les Tirailleurs ou Spahis où ils eussent été mal à l'aise au milieu de leurs camarades musulmans. »

« Ici, je parle en militaire ayant, à divers grades, servi durant huit ans dans les Spahis et les Tirailleurs algériens et marocains : Ce ne sont pas les israélites qui répugnent à servir dans ces corps, le port de la chéchia rouge et surtout celui du burnous pourpre, insigne de noblesse et de commandement, n'étant pas fait pour leur déplaire. Ce sont les usages en vigueur dans ces troupes d'élite, usages ayant force d'un statut basé sur les traditions séculaires, les opinions, les goûts des indigènes musulmans, qui leur interdisent d'y entrer. Lorsque, très rarement, des israélites sont parvenus à se glisser dans des troupes indigènes, l'intérêt de la discipline a exigé leur mutation immédiate. Il y a des incompatibilités de race, de religion, contre lesquelles, du moins actuellement, il n'y a pas à lutter. Le musulman qui traite couramment des affaires commerciales avec l'israélite, ne peut admettre d'être mis sous son autorité civile, à plus forte raison de servir avec lui sous les armes surtout d'être placé sous son commandement militaire. C'est un fait brutal sur lequel toute discussion est inutile. Tenter d'aller contre serait risquer les pires réactions. Dans notre vieille Algérie, après cent ans, les israélites qui sont vraiment des citoyens français et l'ont prouvé durant la guerre, sont versés dans les Zouaves, les Chasseurs d'Afrique et toutes autres armes blanches, mais non dans les Tirailleurs et les Spahis. »

« Ce passage du vœu se termine par le rappel indicatif de la Loi Messimy qui, en avril 1910, accorda aux israélites ma-

rocains l'autorisation de contracter des engagements dans les corps français de l'Armée métropolitaine et coloniale (mais non les Troupes indigènes) stationnés en France et dans l'Armée de Mer. »

« Il serait utile de connaître les chiffres statistiques des israélites tunisiens qui ont recouru aux dispositions de cette loi, en particulier durant la Guerre. Il est regrettable que M. Ladjimi, à l'instar de M. Crémieux, n'ait pas produit ces chiffres à l'appui de sa thèse. »

« Cependant, la situation des israélites marocains s'avère totalement différente pour des raisons d'ordre divers que j'exposerai et développerai, avec un esprit d'impartialité absolu, inspiré par le seul intérêt collectif dans un prochain article. »

GEORGES ITIE.

BULLETIN

Pour retenir les fonctionnaires au rivage

Il y a quelques années, un membre de la Conférence Consultative ou du Grand Conseil, nous ne savons plus au juste, ému des conséquences fâcheuses de ces départs dont le commerce local faisait les frais, émit la proposition pour retenir les fonctionnaires au rivage de leur payer les prix des passages, libres à eux de se rendre en France ou de rester.

C'était une riche et excellente idée qui, malheureusement, ne fut pas adoptée par l'Assemblée, car on craignait les abus !

Les abus !
Quels abus ?
De ceux qui, n'ayant nulle intention de partir passeraient tout de même à la caisse du trésorier général.

Et puis après ?
Instruit par l'expérience, M. Lucien Saint s'est occupé très activement de cette question pour les fonctionnaires marocains. Et il vient par un décret récent, de leur donner la faculté de se rendre en France par un itinéraire et un bateau de leur choix ou de passer leur congé au Maroc et de toucher en espèces le prix du voyage pour eux et les leurs. Suivons donc ce bon exemple, et nous ne verrons plus ces milliers et milliers de départs de juin et juillet.

Beaucoup de partants n'iront plus en France que tous les trois ou quatre ans, et c'est bien suffisant pour rétablir une santé souvent « florissante ».

Le corps enseignant est, malheureusement, le premier à donner l'exemple : le mauvais exemple.

Pourquoi ?
Parce que présent ou absent, on continue à lui servir l'indemnité tunisienne qu'il ne devrait pas recevoir pendant les trois mois de grandes vacances, pas plus que ne la reçoivent ceux des colonies qui en mettant les pieds sur le sol de France ne reçoivent plus que la solde d'Europe.

Ce qui est logique.
L. de P.

L'Adjudication du Djebel Onk provoque une levée de boucliers en Algérie

La Chambre de Commerce de Bône, le Conseil Municipal et la presse bônoise s'élèvent avec force contre la sortie par la Tunisie des phosphates de ce gisement du Djebel-Onk, qu'on dit très riche.

Quatre sociétés ou groupes sont sur les rangs, dont deux nous sont connus, la riche et puissante Compagnie des Phosphates de Constantine (Le Kouif) et Gafsa.

Nous ignorons la capacité financière des deux autres groupes : Mariani, l'inventeur, et de l'ancien gouverneur général des Colonies, M. Angoulvant.

La première offre de faire passer les phosphates par Bône et les autres par la Tunisie.

On ne nous dit pas si c'est par Sousse, Sfax ou ailleurs, mais nous demandons un nombre respectable de millions. Tout d'abord, si nous avions voix au chapitre, nous écarterions Gafsa parce que nous en connaissons l'aune. Voilà qui va en boucher un coin à notre excellent confrère Charles Collomb de l'« Evolution Nord-Africaine » d'Alger.

Elle avait un droit de préemption sur le gisement d'Ain-Moularès qui devait apporter un trafic important au port de

Sousse. Elle en a usé, et depuis elle s'est strictement tenue aux clauses et conditions de son Cahier des charges : 250.000 tonnes par an, pas une de plus.

Et voilà des années que cela dure. Qu'elle obtienne le Djebel-Onk et l'on nous en donnera des nouvelles plus tard; elle ne fera pas une tonne de plus que le tonnage prévu et stipulé au Cahier des Charges, tandis qu'une autre société cherchera à forcer le plus possible le tonnage.

Le Kouif, ayant toutes ses installations à Bône — et quelles riches installations ! il a pleinement raison de vouloir évacuer le phosphate par ce port.

Point n'est besoin d'une ligne à voie normale, mais une simple ligne à voie métrique suffit du Djebel-Onk à Tébéssa et Kébéri et de là à Bône en suivant le tracé qui descend en ligne droite à Medjez-Sfa sans passer par Souk-Ahras, de Medjez-Sfa cette voie longerait la voie normale jusqu'à Bône.

Ce travail pourrait être fait en 5 ou 6 ans, le temps de préparer les installations au Djebel-Onk.

Nous avions rêvé autrefois et comptions voir sortir les phosphates du Djebel-Onk par Sousse, mais le profil de cette ligne se prêterait peu à un trafic intense et c'est sans doute pourquoi notre Administration des Travaux Publics mettait autant de mauvaise grâce, soulevait tant d'objections au passage par la Tunisie.

Faisons en notre deuil, et laissons aux Algériens ce qui leur appartient.

Du reste, notre ami le sénateur Gallini, repoussait avec énergie le cadeau qui, selon lui, était plutôt un inconvénient qu'un bienfait.

Et maintenant, attendons sans éternement le résultat de l'adjudication du 16 septembre.

Si par hasard Gafsa l'emportait, l'Algérie devrait marquer d'une pierre noire ce jour: l'exemple d'Ain-Moularès est là pour le prouver.

J. S. P.

Echos & Nouvelles

APRES LE RETOUR DE S. A. LE BEY

Le voyage de S. A. le Bey en France fut l'objet de grandioses manifestations qui sont allées droit au cœur de nos protégés.

N'empêche que l'absence du Souverain, pour si courte qu'elle ait été, pesait d'un lourd poids sur la Tunisie.

On avait hâte de le voir revenir, aussi grande a été la joie le jour où il remit les pieds sur les quais de Bizerte.

Aujourd'hui on fête le Mouled, et toute la population musulmane est doublement en fête, d'abord du retour en parfaite santé du Souverain et de la naissance du prophète.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Dans la dernière promotion de la Légion d'honneur au titre du Ministère des Affaires Etrangères, nous avons été heureux de voir M. Lucien Saint élevé à la dignité de Grand Officier, et M. Manceyron commandeur.

MM. Thierry et D. Gaudiani, directeur général et directeur général-adjoint de l'Intérieur, promus officiers, ainsi que M. le docteur Brun, directeur de l'Hôpital Sadiki.

MM. le Contrôleur civil de Tunis Monchicourt, M. P. Dutard, chef de Cabinet-adjoint du Résident Général et MM. les docteurs P. Durand et Delashe, Communaux, Contrôleur civil au Maroc, et Dubois-Taine, notre nouveau directeur général des Finances, comme chevaliers.

Notre joie aurait été grande si la digne compagnie du Commissaire-Résident Général au Maroc et M. Weyland, Contrôleur civil de Grombalia avaient reçu ce ruban rouge, que tout le monde serait heureux de leur voir conférer.

Dans la même promotion, au titre étranger, il nous est agréable d'enregistrer le nom de l'excellent caïd de Bizerte, M. Belkhodja, promu commandeur.

Que tous reçoivent nos félicitations les plus sincères.

DANS LES COMMISSARIATS

En général, les commissaires de police sont des gens bien élevés, mais il en est quelques-uns qui ont besoin de quelques leçons de politesse.

Nous nous chargeons de les leur donner comme autrefois à quelques rustres qui débarrassèrent la Tunisie de leur sale présence.

Il y a des rognons qui ont besoin de passer sur le grill de temps en temps.

POUR SE PROCURER

QUELQUES MILLIONS

Le Commissariat général du Centenaire de l'Algérie avise le public, que l'apposition d'une surcharge « 14 juin 1930 », date anniversaire du débarquement des troupes françaises à Sidi-Ferruch, a été autorisée sur quarante mille (40.000) série de timbres-poste émis à l'occasion de la célébration du Centenaire de l'Algérie.

Le prix de la série surchargée est fixé à 30 francs.

Les demandes de séries avec mention spéciale « séries surchargées » devront être adressées sous forme de souscription avant le 1^{er} octobre 1930.

A KORBOUS

M. Maillot, l'animateur de notre station Thermale tunisienne va passer quelques semaines de congé en France, après avoir fait exécuter un important programme d'améliorations, qui seront certainement appréciées des baigneurs.

Parmi les plus importantes, signalons la construction d'un grand pavillon de seize appartements modernes, portant à 130 le nombre des logements mis à la disposition des baigneurs; l'adduction d'eau douce en quantité importante; la modernisation des installations de pompage et d'électricité, par l'utilisation de moteurs Semi-Diesel à mazout; les mesures facilitant la circulation des piétons et des véhicules.

La direction des hôtels a été confiée à M. Delrieu, l'estimé propriétaire de l'Hôtel de Byrsa.

Enfin, l'Etablissements Thermal sera placé sous la direction autorisée de Mme Duplenne, docteur en médecine.

Durant son séjour en France, M. Maillot va étudier la mise en bouteilles des eaux minérales et l'utilisation des sels thermaux.

POURQUOI ENERVER

INUTILEMENT

LES VOYAGEURS

La décision qu'avait prise la C. F. T de fermer le portillon de la gare d'Hammam-el-Lif et d'obliger les voyageurs non munis de billets d'escalader la passerelle avait provoqué une émotion si forte qu'elle s'est traduite par des mots aigre-doux à l'adresse du personnel de la gare qui a dû se défendre en faisant distribuer des papillons ainsi conçus :

Ville d'Hammam-Lif

APPEL A LA POPULATION

« Citoyens,

« N'oubliez pas que les employés de la Compagnie C. F. T., en vous défendant de passer par le portillon, ne font qu'exécuter les ordres de leurs chefs.

« Leur en faire grief, serait une injustice en même temps qu'une maladresse.

« Soyez calmes, et attendez le résultat de votre délégation.

« La logique finira par triompher. »

Il semble qu'on soit aujourd'hui revenu sur une décision plutôt malencontreuse. Félicitons-en la Compagnie.

Si l'on trouve qu'on fait du fourbi à cette gare, il n'y en a pas moins à Saint-Germain où, pour esquiver l'employé chargé de ramasser les billets, il n'y a qu'à sortir par le portillon donnant sur les Jardins Miliane ou tout simplement s'en aller de ce côté puisque aucune barrière et aucun employé n'empêchent la sortie.

LES PHOSPHATES DE SAFI

L'Office chérifien des phosphates prépare activement la mise en exploitation des phosphates de Chemais ou, plus exactement, de Gantour. Ce qui doit le plus contribuer à leur développement, ce sont les moyens de transport. Il faut avant tout assurer la construction de la voie normale Safi-Ben-Guérir, commencée entre Ben-Guérir et Louis-Gentil. 3 lots de travaux sont déjà soumissionnés. Mais il faut compter 4 ans avant que Louis-Gentil bénéficie de l'exploitation de la ligne.

COMPAGNIE P.-L.-M. : BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE A PRIX REDUITS.

Il est délivré à l'Agence P.-L.-M. de l'Afrique du Nord, 3, rue Dumont d'Urville à Alger, pour toutes les gares des grands réseaux français, des billets d'aller et retour de famille, en toutes classes, à prix réduits.

Les réductions sont également consenties aux titulaires de billets de famille pour le transport de leurs automobiles.

L'Agence P.-L.-M. délivre également des cartes valables un, deux ou trois

Grand Hôtel du Casino

HAMMAM-LIF

DEJEUNERS — DINERS

On danse

mois, donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif.

Ces cartes permettent aux algéro-tunisiens, se rendant en France, de combiner à leur gré n'importe quel itinéraire, de s'arrêter où bon leur semble, de changer, s'ils le désirent d'itinéraire en cours de route.

Il existe enfin pour les estiveurs des billets d'excursion à itinéraire fixes, à prix réduits, comportant les uns uniquement des parcours par fer, les autres des parcours par fer et par automobiles.

Pour tous renseignements, envoi gratuit de brochures et de prospectus, s'adresser aux Services Commerciaux et Touristiques de la Compagnie P.-L.-M., rue Dumont d'Urville à Alger, ou au Bureau Officiel des Voyages, MM. Hignard Frères, 65, avenue Jules-Ferry, Tunis.

Vient de paraître :

ILLUSIONS SENTIMENTALES

poèmes par Edmond I. JABES
Un volume in-8^o cour 110 pages : 6 fr. chez Eugène Figinière, éditeur, 17, rue Campagne-Première, Paris (14^e).

Poèmes de haine et poèmes d'amour, tristesse et douceurs, selon les sentiments qui tourmentent le cœur d'un adolescent. La poésie est l'une des expressions les plus émouvantes de l'âme humaine. Edmond J. ABES fait de ses poèmes de confidences de ses peines et de ses joies, ce qui leur confère un caractère charmant de sincérité.

Le Pacte de Rome

L'Italie et sa Morale

IV

Dans la séance du Sénat italien du 4 mars 1918, au cours des débats sur la politique extérieure, pendant lesquels l'éminent savant et l'homme d'Etat italien, M. Ruffini, a prononcé un éloquent discours sur la nécessité d'un rapprochement italo-yougoslave, M. Orlando, a déclaré en son nom et au nom de son gouvernement :

« L'Italie poursuit dans cette guerre le but essentiel d'obtenir des frontières défensives et d'assurer le droit imprescriptible des populations italiennes. L'influence que peut exercer sur ce double but le fait d'avoir comme vision, à notre frontière, un peuple sincèrement uni à l'Italie pour marcher d'accord avec elle dans la voie du progrès et de la civilisation, est indiscutable. C'est la fourberie traditionnelle de l'Autriche qui a déchaîné les passions ethniques des races opprimées par elle, les poussant les unes contre les autres afin de pouvoir plus facilement les dominer. Une politique opposée, ayant pour but de substituer aux heurts et aux haines, la solidarité qu'engendre la souffrance commune nous apparaît donc naturelle et nécessaire. On doit affirmer tout cela, sans qu'il soit besoin d'établir dès maintenant quelle influence en telle attitude pourra avoir sur les buts de guerre. La guerre n'a qu'un seul but : l'existence. Le moyen d'atteindre ce but consiste à faire tous les efforts possibles pour affaiblir l'ennemi. D'autre part, c'est une intention bonne, juste et utile pour elle-même, que d'écarter la douloureuse équivoque qui s'était créée au sujet des aspirations italiennes et des sentiments des Slaves du Sud. »

Et, ce qui est encore plus intéressant, c'est de constater qu'à ce moment-là, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Sonnino, parlait, lui aussi, sur un ton tout autre qu'auparavant. Dans la séance du 23 février 1918, il fit la déclaration suivante :

« Nos revendications en face de l'Autriche-Hongrie répondent à une double conception : conception ethnique d'une part, et conception de la légitime sécurité sur terre et sur mer, d'autre part. Les raisons ethniques sont évidentes par elles-mêmes et consacrées par l'indomptable aïe italienne des provinces irrédentes; d'autre part, les raisons de la sécurité légitime sur terre et sur mer sont également évidentes. Là où il s'agit de populations de caractère mixte, des il-

mitations équitables ne peuvent être obtenues que par des concessions et des sacrifices réciproques sous peine de créer un état de choses précurseurs de futurs conflits. Les revendications de l'Italie sont inspirées par cette conception, elles sont à même, selon notre conviction, d'assurer dans l'avenir une constante collaboration que l'intérêt vital de l'Italie et des nationalités yougoslaves exigent de voir établie sur des bases inébranlables ».

La nécessité du rapprochement avec les Yougoslaves devenait si évidente qu'il fut constitué, à cet effet, un Comité parlementaire important, comprenant de nombreux membres de la Chambre des Députés et du Sénat italiens, ainsi que certains des représentants les plus autorisés de la presse. Au bureau de ce Comité furent élus : les sénateurs Ruffini et Scialoja, anciens ministres, le député Basilat, irrédentiste, ancien ministre, le Dr Andrea Torre, député, le socialiste réformiste Arca, député, le publiciste Maraviglia de l'Académie Nazionale et M. Giovanni Amendola, du Corriere della Sera. Sur la demande du Comité, le Dr Andrea Torre, dont l'autorité en ce qui concerne les affaires étrangères est bien connue, fut envoyé à Londres comme délégué afin de se mettre en rapport avec le président du Comité yougoslave, M. le Dr Ante Trumbic. Mais la tâche n'était pas facile, et M. Torre pourrait raconter comment il a dû recourir aux bons offices d'Anglais influents et la peine qu'il a eue pour réussir à tomber d'accord avec le Dr Trumbic sur la base des principes, qui devaient ensuite figurer sur les 4^e et 7^e points du pacte de Rome.

La France et l'Angleterre officielles suivirent avec un vif intérêt le cours des pourparlers et saluèrent avec joie et satisfaction le résultat obtenu. Sir Arthur Evans, certainement compétent en la matière, écrivait le 11 mars 1918, dans le Manchester Guardian : « Cet accord a une haute importance. Il donne le coup de grâce à l'infortunée convention secrète conclue à Londres en avril 1915, par laquelle une grande bande de la côte orientale de l'Adriatique, habitée par une population purement slave et comprenant toute la Dalmatie septentrionale et la forteresse même du nationalisme yougoslave était promise à l'Italie comme récompense de sa coopération. M. Orlando, premier ministre italien, a sonné le glas de ce traité dans le récent discours dans lequel il parlait de la valeur qu'attache l'Italie à l'amitié yougoslave. Sa seule excuse, laissait-il entendre, c'est qu'il a été conclu en son temps comme une mesure de protection contre l'Autriche-Hongrie, dans le cas où celle-ci aurait continué à subsister en tant que puissance adriatique. M. Torre, dont on parle comme futur ministre des Affaires Etrangères d'Italie, représente un nombreux et considérable Comité composé de personnalités politiques appartenant à tous les partis... Le groupe qui a donné à M. Torre mandat d'agir comprend les trois quarts des membres du Sénat et plus de la moitié de la Chambre des Députés... »

L'importance que les hommes d'Etat attachèrent à cet accord, se vérifie par le fait même que M. Trumbic fut reçu le 16 mars par M. Lloyd George, et le 20 mars par M. Balfour.

C'est du 8 au 10 avril que se tint à Rome la Conférence des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie, sous la présidence de M. le sénateur Ruffini. La France était représentée par MM. Franklin-Bouillon, président de la Commission des Affaires Extérieures, Albert Thomas, député, Etienne Fournol, secrétaire du Comité parlementaire, Pierre de Quiriel, publiciste. L'Angleterre avait envoyé MM. Stead et Selon-Watson, publicistes, et l'Amérique, M. Nelson Gay. Toutes les nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie y étaient représentées, mais il y avait de très nombreux Yougoslaves, notamment une délégué du Comité yougoslave, à laquelle s'étaient joints une délégué du Parlement serbe ainsi que des délégués des volontaires yougoslaves se trouvant au front de Salonique. Au nom des Yougoslaves, M. Trumbic exposa, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, le programme national des Yougoslaves, et l'assemblée vota à l'unanimité « le Pacte de Rome ».

D^r IVAN MARIJA-COK, député.

Administration des Habous

CONSTITUTION A ENZEL

Le jeudi vingt et un août mil neuf cent treize vingt-six rabia-el-ouel 1348, à neuf heures du matin, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, il sera procédé à la cession à enzel, aux enchères publiques des

PARCELLES DE TERRE

situées, à Saniet-Sidi-M'hamed Khaznadar (La Marsa), dont la désignation suit :

N° des parcelles sur le plan de lotissement :

Lot n° 5 : superficie, 353 mètres carrés. Mise à prix : 1.296 fr. ;

Lot n° 6 : superficie, 332 mètres carrés. Mise à prix : 3.984 fr. ;

Lot n° 7 : superficie, 478 mètres carrés. Mise à prix : 5.736 fr. ;

Lot n° 8 : superficie, 304 mètres carrés. Mise à prix : 2.432 fr. ;

Lot n° 11 : superficie, 330 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 15 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 16 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 17 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 19 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 20 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 21 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Lot n° 22 : superficie, 300 mètres carrés. Mise à prix : 3.900 fr. ;

Lot n° 23 : superficie, 350 mètres carrés. Mise à prix : 3.630 fr. ;

Lot n° 24 : superficie, 315 mètres carrés. Mise à prix : 2.205 fr. ;

Lot n° 25 : superficie, 315 mètres carrés. Mise à prix : 2.205 fr. ;

Lot n° 26 : superficie, 390 mètres carrés. Mise à prix : 4.356 fr. ;

Lot n° 27 : superficie, 372 mètres carrés. Mise à prix : 4.092 fr. ;

Lot n° 28, avec un puits : superficie, 390 mètres carrés. Mise à prix : 3.600 fr. ;

Lot n° 29 : superficie, 384 mètres carrés. Mise à prix : 3.072 fr. ;

Lot n° 30 : superficie, 360 mètres carrés. Mise à prix : 2.520 fr. ;

Lot n° 31 : superficie, 384 mètres carrés. Mise à prix : 2.688 fr. ;

Lot n° 32 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 3.718 fr. ;

Lot n° 34 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 2.704 fr. ;

Lot n° 36 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 2.996 fr. ;

Lot n° 11 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Le Directeur des Habous : ALI SAKKAT.

BREVET TUNISIEN N° 3292

M. Holm Erling Thune, ingénieur à Billingstad (Norvège), propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 3292, du 27 août 1925, relatif à : « Perfectionnements apportés aux outils à tailler les pierres », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation du dit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Administration des Habous

AVIS RECTIFICATIF

Il est donné avis au public que la location de l'immeuble « Ennour », fondation Mohamed ben Amor El Ouni dit Ech-Chouane sis dans la zone de cultures de Siliana des Ouled Aoun, Contrôle civil de Maktar, annoncée comme devant avoir lieu, d'après l'avis N° 3, le 25 août, à Tadjeroune, aura lieu au Marché de Siliana des Ouled-Aoun, le jeudi 28 août, à 15 heures.

Le Directeur des Habous : ALI SAKKAT.

ANIS BERGER

Claude Berger et Cie — Marseille

Aperitif Anisé

DEMANDEZ PARTOUT

le Fum Chauvel

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse, Pharmacien d'ordonnances ; Produits purs, Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.
Fournisseur de l'Amicale des postiers français et de l'Amicale des postiers indigènes.

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France

8, rue Léon Roches
TUNIS

Elevator Ascenseur

2 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout

Grand Hôtel St-Georges

Chauffage central — Eau courante

Souffle du Zéphyr

MARSA-PLAGE

Situation unique face à la mer
Jardin - Terrasse - Eau courante

J EYMON & Cie, Propriétaires

LE CHAT NOIR

70°



EAU DE COLOGNE

TRIPLE EXTRACT

BREVET TUNISIEN N° 1738

La Société Internationale de Lavage Manufacturing Corporation Limited, propriétaire du brevet tunisien d'invention N° 1738, du 3 septembre 1920, relatif à : « Perfectionnement apportés aux procédés et aux appareils de fabrication de tuyaux, segments de piston et d'autres pièces en métal par des moyens agissant par la force centrifuge développée par rotation », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

KORBOUS, Station Thermale

15 NOVEMBRE 15 MAI

Renseignements, brochures, dépliant, tarifs : 11, avenue Rouston, Tunis.

PHARMACIE BLOCH

1, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe
de l'Université de Montpellier
Laureat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Pianos

ERARD,
PLEYEL &
HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia - TUNIS

N. B. — Etant donné l'impopularité de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Administration des Habous

CONSTITUTION A ENZEL

Le jeudi vingt-huit août mil neuf cent treize (trois rabia-et-tani mil trois cent quarante neuf) à neuf heures du matin, au siège de l'Administration des Habous à Tunis il sera procédé à la cession à enzel, aux enchères publiques des

PARCELLES DE TERRE

situées, à Saniet-Sidi-M'hamed Khaznadar (La Marsa), dont la désignation suit :

Numéros des parcelles sur le plan de lotissement :

Lot N° 22 : superficie, 300 mètres carrés environ. Mise à prix : 3.900 fr. ;

Lot N° 23 : superficie, 350 mètres carrés. Mise à prix : 3.630 fr. ;

Lot N° 24 : superficie, 315 mètres carrés. Mise à prix : 2.205 fr. ;

Lot N° 25 : superficie, 315 mètres carrés. Mise à prix : 2.205 fr. ;

Lot N° 26 : superficie, 390 mètres carrés. Mise à prix : 4.356 fr. ;

Lot N° 27 : superficie, 372 mètres carrés. Mise à prix : 4.092 fr. ;

Lot N° 28, avec un puits : superficie, 390 mètres carrés. Mise à prix : 3.600 fr. ;

Lot N° 29 : superficie, 384 mètres carrés. Mise à prix : 3.072 fr. ;

Lot N° 30 : superficie, 360 mètres carrés. Mise à prix : 2.520 fr. ;

Lot N° 31 : superficie, 384 mètres carrés. Mise à prix : 2.688 fr. ;

Lot N° 32 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 3.718 fr. ;

Lot N° 34 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 2.704 fr. ;

Lot N° 36 : superficie, 338 mètres carrés. Mise à prix : 2.996 fr. ;

Lot N° 11 : superficie, 203 mètres carrés. Mise à prix : 1.827 fr. ;

Pour prendre connaissance des clauses et conditions du cahier des charges, il y a lieu de s'adresser au Bureau Foncier N° 28 de l'Administration des Habous et pour visiter l'immeuble, s'adresser à M. El-Hadj Abdel Aziz, gardien à la Sania indiquée ci-dessus, les samedi et lundi de chaque semaine de 11 h. à 18 heures de l'après-midi.

Le Directeur des Habous : ALI SAKKAT.

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
H. Ate Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

VÊTEMENTS

J. BELL

&

V. DARVAUX

réunis

Téléph. 30.55

7, Rue des Belges

TUNIS

Vêtements
Civils et
Militaires

Rayon spécial

de décorations

et insignes

Maisons recommandées

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentoro et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cu-nod — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, rue Zarkoua — Tunis.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne — Tunis.

Produits alimentaires et denrées coloniales — Baccara et Nizard — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches — Tunis

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunis).

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France — Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Comptoir National d'Escompte

de Paris

Société Anonyme au capital de 400 millions de Francs entièrement versés

AGENCES DE TUNISIE :

Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax

Sousse — Monastir

Dépôts à vue et à échéance fixe

(TAUX AVANTAGEUX)

Escompte et Recouvrements

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE,

DE BOURSE ET DE CHANGE

Location de compartiments

de COFFRES-FORTS

— Dépôt de Collis —

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSE, BASCONE et MUSCAT

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryvil, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Chaux Hydraulique et Ciments PAUL POTIN

LEPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAUX : 29, Avenue Jules-Ferry — TUNIS
Téléphones : 1.87 Potinville Réseau Hammam Lif N° 2

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, Rue d'Alger — Tunis.

Compagnie de Navigation Mixte

Cie Touache — Paquebots-Poste Français
Imm. au Trib. de Commerce de Lyon N° B 1624
AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser
aux Bureaux de l'Agence à Tunis, Rue d'Alger
L'Agent principal : Casimir PEDELUPE

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES »

(38^e ANNEE)

28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrain, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 h. du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Restaurant du Japon

G. FIORINI Propriétaire

— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins du Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 9, Rue de Bretagne
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud rond — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télégr. : Import-Tunis

Tél. : 0.74

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion Centrale et à Hammerless

Choix de REVOLVERS et PISTOLETS automatiques

Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Tél. : 80 — Télégr. TAIEB ELLAMTI — SOUSSE

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
Agence de Tunis, Place de Rome

PRINCIPALES OPERATIONS

Comptes de Dépôts de fonds et comptes courants intérêts — Escompte et encaissement d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Paiement de coupons — Virements télégraphiques — Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Machines Agricoles

R. WALLUT & C^{ie}

Société Anonyme au Capital de 40 millions de Francs

entièrement versés

TUNIS — 99, Rue de Portugal — TUNIS

COLLECTION LA PLUS COMPLETE

DE MACHINES POUR L'AGRICULTURE

Catalogues et renseignements franco sur demande

Adresse Télégr. : Wallut - Tunis — Téléph. : 1.74

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

Siège Social : 2, rue Pillet-Villi et 47, rue Lafitte — PARIS

S'adresser pour tous renseignements chez

MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux

4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale

des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Viallard